

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. DANIERE - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Entretien de la voirie - Pontage de fissures - Mise en appel d'offres ouvert**

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le marché relatif au pontage à chaud de fissures sur la voirie passé en 2005 arrive à terme le 31 décembre 2007 après deux reconductions successives. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Ces travaux permettent d'assurer l'étanchéité des chaussées dans le cadre de l'entretien préventif de la voirie ou de la réfection de tranchées suite aux chantiers des concessionnaires. Compte tenu de la difficulté à quantifier à l'avance les interventions nécessaires, il est proposé de conserver la procédure du marché à bons de commandes passé pour un an et reconductible deux fois.

Le montant annuel des commandes serait fixé dans les conditions suivantes :

- montant minimum : 25 000 € ;
- montant maximum : 100 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. m'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux de pontage à chaud de fissures sur la voirie ;
2. dire que les travaux seront financés sur les crédits ouverts aux budgets 2008, 2009 et 2010 ;

3. m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

4. m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 16/11/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 NOV. 2007

